



37^e Conseil des ministres de la COI Un cap fixé pour les biens publics régionaux

Antananarivo (Madagascar), le 17 mai 2023 | Le 37^e Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) s'est tenu le 17 mai 2023 à Antananarivo. Cette réunion a été l'occasion, entre autres, d'adopter le nouveau Plan de développement stratégique 2023-2033 de la COI et de faire le point sur les actions en cours dans les domaines de la paix et de la stabilité, de la sécurité maritime, de l'environnement et du climat, de la santé, de la formation, de la culture ou encore de la modernisation de l'organisation.

Des Etats engagés et des ambitions fortes pour l'Indianocéanie

Dans son discours d'ouverture, Mme Yvette Sylla, ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar et présidente du Conseil des ministres a indiqué : « Madagascar a axé les priorités de sa présidence de la COI autour de la sécurité multiforme, notamment maritime, alimentaire et nutritionnelle, et la promotion des échanges intra-régionaux comme outil de la relance économique post-Covid », sujets sur lesquels la COI a avancé de concert avec la présidence malagasy. Surtout, la présidence malagasy de la COI a permis « l'achèvement de l'élaboration du Plan de développement stratégique de la COI [qui] est le fruit d'un travail de co-construction, suivant une approche participative des Etats membres. Ce plan nous amène à fixer un nouveau cap et répond aux nouvelles impulsions voulues par [les Etats membres], tenant compte à la fois des défis actuels et à venir, des priorités et des besoins des Etats membres en matière de coopération ainsi que de la modernisation institutionnelle et fonctionnelle de la COI. Ce nouveau plan décennal combine temporalité et opérationnalité, aussi bien des objectifs stratégiques que des actions à mettre en œuvre. Il trace les axes stratégiques [...] alliant résilience, paix et stabilité, développement économique durable et intégré, développement et épanouissement humain, renforcement institutionnel et partenarial. »

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Union des Comores, M. Dhoihir Dhoulkamal, a mis en avant l'opportunité inédite que représente la présidence comorienne de l'Union africaine pour les Etats membres de la COI et, plus largement, pour toutes les îles d'Afrique. « C'est dans une approche collective et concertée que nous pourrons faire valoir notre statut, défendre nos intérêts et faire entendre notre vulnérabilité structurelle dans les différents fora au sein desquels la particularité des Etats insulaires n'est pas forcément mise en relief. »

De son côté, M. Mahen Seeruttun, ministre mauricien chargé des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, ministre des Services financiers et de la Bonne gouvernance, a souligné combien « il est primordial de créer un espace économique et commercial intra-COI. Cet espace doit tenir en compte les disparités entre les Etats membres pour favoriser une intégration économique harmonieuse. Il convient de considérer cet espace comme une plateforme propice à l'élaboration d'un processus de libéralisation commerciale sur mesure pour les États insulaires vulnérables en répondant à leurs besoins spécifiques. Ceci devra faire partie de notre prochain Plan de développement stratégique. »

Pour M. Sylvestre Radegonde, ministre des Affaires étrangères et du Tourisme de la République des Seychelles : « La question de qualité de vie soulève nécessairement celle de la cherté de la vie et la qualité des produits importés. C'est pour protéger le pouvoir d'achat de nos consommateurs et améliorer notre compétitivité que les Seychelles ont proposé que la COI se penche sur l'opportunité de développer un projet régional d'importation groupé ». Cette activité, pour laquelle un premier atelier a









été organisé par la COI, vise à répondre aux besoins des populations et à accroître les capacités de négociation et d'achat de produits de première nécessité pour créer une « *Indianocéanie des citoyens* ».

Pour la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre française de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Mme Chrysoula Zacharopoulou, les trois priorités de la politique étrangère française font écho aux trois priorités qui unissent les Etats membres de la COI : « la francophonie, le ciment qui nous lie » ; « les partenariats, notre méthode commune » ; et « le développement durable et harmonieux de la région, notre objectif commun ». C'est dans ce sens que « la France est pleinement engagée » au sein de la COI « pour la défense de nos biens communs les plus chers : notre sécurité, la protection de notre environnement et de notre biodiversité si riche, et la paix entre nos îles et au-delà ».

Les interventions de M. Wilfrid Bertile du Conseil régional de La Réunion et de Mme Adèle Odon du Conseil départemental de La Réunion, ont confirmé cet engagement, notamment par le déploiement de volontaires de solidarité internationale et la mise à disposition d'une chargée de mission à la COI, la mise en œuvre conjointe d'initiatives culturelles comme le prix Indianocéanie ou encore la mobilisation des acteurs de La Réunion aux activités de coopération régionale.

Un nouveau Plan de développement stratégique

Le nouveau PDS de la COI couvre la période 2023-2033. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Une Indianocéanie de résilience, de paix et de sécurité ;
- Une Indianocéanie de développement économique intégré, durable et innovant ;
- Une Indianocéanie d'épanouissement humain et inclusive ;
- Une architecture institutionnelle et partenariale renforcée.

Ces axes stratégiques fixent un cap en faveur des biens publics régionaux. Le capital naturel comme le capital humain de l'Indianocéanie constituent le socle du développement durable. De fait, la COI anime l'action collective de ses Etats membres et partenaires visant à préserver les écosystèmes, à gérer durablement les ressources, à renforcer les capacités des forces vives et entreprenantes dont les femmes et les jeunes ou encore sécuriser les populations face aux risques climatiques, sanitaires, maritimes, alimentaires.

Moderniser l'outil COI

Outre les axes opérationnels et thématiques, un pan du PDS est consacré à l'architecture institutionnelle et partenariale. Suivant la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI de 2019, l'organisation est engagée dans un processus de modernisation institutionnelle et fonctionnelle soutenu par l'Union européenne et l'Agence française de développement. Il s'agit de consolider les dispositifs internes de gestion et de contrôle, de renforcer les équipes et les outils du Secrétariat général.

Dans le même temps, la COI poursuit le processus d'accréditation aux 9 piliers de l'UE et au Fonds vert pour le climat qui, à terme, faciliteront l'accès à des financements accrus pour des projets régionaux. Il s'agit également de consolider les collaborations avec les partenaires au développement (UE, AFD, Banque mondiale...), les membres observateurs (Chine, Inde, Japon, Système des Nations unies, Francophonie, Ordre de Malte...) et les acteurs non-étatiques de la région dont Cap Business océan Indien ou Association des ports des îles de l'océan Indien dont la COI avait accompagné la création.

Contact presse





Pour autant, il convient de souligner que la COI reste une organisation somme toute efficiente. Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI, a ainsi rappelé: « pour aller plus loin et traduire dans le concret les ambitions élargies de nos Etats membres présentées dans l'Accord de Victoria révisé, il faut des bras, de l'intelligence et des outils. La modernisation de la Maison COI va dans ce sens. Mais qu'on se rassure, notre Commission fait déjà la démonstration d'un ratio coûtbénéfice favorable: elle gère directement un portefeuille d'activités supérieur à 170 millions d'euros sur la période 2018-2027, elle a mobilisé sur les 10 dernières années des financements internationaux 12 fois supérieur à son budget de fonctionnement, et pour chaque euro investi en contribution statutaire elle a dépensé en moyenne chaque année entre 4 et 9 euros au bénéfice des Etats membres. Ces quelques chiffres témoignent de l'efficience de notre « petit » Secrétariat général. »

Mobiliser les membres observateurs et les partenaires

La présidence malagasy en exercice de la COI a organisé une séquence de dialogue avec les membres observateurs et partenaires le 16 mai au ministère des Affaires étrangères pour discuter des collaborations en cours et des perspectives de partenariats.

Il est à noter que l'AFD et l'Union européenne restent les premiers partenaires de la COI avec une entrée remarquée du Fonds vert pour le climat et des appuis renouvelés de la Banque mondiale, du Fonds français pour l'environnement mondial, des Agences des Nations unies, de l'OIF ou encore des collectivités de La Réunion qui participent très concrètement en appui et à la mise en œuvre des activités de la COI. En plus de ces partenaires, la COI peut compter sur le savoir-faire et l'engagement sur le terrain de plusieurs organismes intégrés aux projets pilotés par la COI comme la PIROI, le CIRAD, l'Institut Pasteur de Madagascar, l'UNDRR ou les Centres régionaux de sécurité maritime.

Madagascar passe la présidence de la COI à Maurice

A l'issue du Conseil des ministres, la ministre des Affaires étrangères de Madagascar a passé le flambeau de la présidence de la COI à son homologue de Maurice. A cet occasion, Mme Yvette Sylla a rappelé les impulsions de la présidence malagasy de la COI aux questions de sécurité maritime et alimentaire, de relance économique et pour une meilleure prise en compte de la jeunesse dans les actions de la COI. Pour en savoir plus sur les réalisations de la présidence malagasy de la COI, lire ou télécharger le magazine édité à l'occasion du Conseil en cliquant ici.

Le chef de la délégation mauricienne, M. Mahen Seeruttun, a présenté les priorités de la présidence mauricienne entrante de la COI :

- La sécurité maritime avec le renforcement continu de l'architecture régionale de partage d'information et de coordination d'opérations en mer;
- La création d'un espace économique et commercial renforcé à travers la connectivité et la facilitation des échanges;
- La relance économique post-Covid en mobilisant les partenaires;
- Le renforcement du plaidoyer auprès des observateurs et partenaires de la COI à travers un dialogue régulier et resserré;
- Les synergies entre la COI et l'IORA pour plus de collaborations ;
- Le soutien à la présidence comorienne de l'Union africaine notamment sur le développement de l'économie bleue et la pleine prise en compte des spécificités des Etats insulaires d'Afrique ;
- Le plaidoyer des Etats insulaires en développement notamment dans la perspective de la prochaine conférence des Nations unies sur les Petits Etats insulaires en développement en 2024 ; et, enfin,
- L'accréditation au Fonds vert pour le climat et aux 9 piliers de l'UE.



